



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE **"La truite des Monédières"**

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ***Le 11 Janvier 2014 à 14H00 à Corrèze***

Le Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite des Monédières » s'est réuni le **11 Janvier 2014** à **14H00** à la mairie de Corrèze.

- *Etaient présents* : M. LAURENT Roland (RL), Mme FERREIRA DE ALMEIDA Sylvie (SFDA), M. PETITJEAN Stéphane (SP), Mme BOUVARD Josiane (JB), M. BOUVARD Marc (MB), M. ALTIERI Guillaume (GA), M. CHABRERIE Bernard (BC)

- *Etaient excusés* : M. MILLET Paul (PM), M. MICHEL Emmanuel (EM), M. VITRAC Serge (SV)

Le président Roland Laurent accueille et remercie tous les participants à cette réunion. Le président souhaite la bonne année aux participants et rappelle avec tristesse le décès de Didier Faure, l'un de nos administrateurs, survenue le 26 Décembre dernier. Une pensée est demandée pour lui.

Il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Travaux piscicoles 2013 et 2014
- Pêches électriques 2013 et 2014
 - Etang de Lachaud
- Mise en place des panneaux d'informations
- Mise sous pli des convocations à l'assemblée générale
- Question diverses

M. Petitjean, secrétaire de l'association, est désigné secrétaire de séance pour cette réunion.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Travaux piscicoles 2013

- **DADALOUZE EN AMONT DE COMMERLY :**

Le chantier s'est bien déroulé à l'automne, sans soucis. Le géotextile a été coupé et enlevé par l'AAPPMA suite à l'étanchéification des bassins. Des visites de terrain pour la surveillance de l'ouvrage ont lieu fréquemment. Les graviers commencent à se déposer dans les bassins. Il faudra attendre la première crue significative pour vérifier la bonne tenue des ancrages des prébarrages. Notons qu'un article est passé dans la presse quotidienne régionale (La Montagne et l'Echo). Il reste uniquement le panneau réglementaire pour les financeurs à poser. SP précise que la Fédération prendra en charge cette pose.

Action : Continuer les visites de surveillance.

- **CHAZALVIEL EN AVAL DES ROUBEYROTTE :**

Comme nous en avons parlé au dernier CA, ce chantier demande une légère reprise (mise en place d'un prébarrage pour finir de casser la chute en deux), ainsi que la pose du panneau réglementaire. Cette reprise devrait avoir lieu durant l'année.

Action : Pas d'urgence, la montaison et la reproduction étant passées.

- **CREATION DE FRAYERES ARTIFICIELLES A TRUITE :**

L'AAPPMA a mené le 19 Octobre dernier un chantier de création de frayères sur le Bourdeyroux à Saint-Priest de Gimel. Cette technique a consisté à créer un petit prébarrage en bois à l'aide de pieux de châtaignier, (bois imputrescible dans l'eau) que l'on remplit de petits graviers (de taille comprise entre 5 et 20 mm) sur une épaisseur d'une dizaine de centimètres. Cet aménagement, s'intègre très bien et fonctionne parfaitement.

Toute l'équipe de bénévoles de l'AAPPMA a ainsi réalisé plusieurs zones de frayères. Au total, 1,5 tonnes de graviers ont été déversés dans cet affluent.



En parallèle une ouverture du ruisseau avec enlèvement des encombres a été réalisée afin de permettre aux géniteurs de la Montane de remonter dans cet affluent.

La Truite des Monédières remercie au passage tous les bénévoles ayant participé à l'opération, le propriétaire pour avoir bien voulu nous laisser réaliser ces travaux ainsi que l'entreprise Gedimat - Flamary de Saint-Priest de Gimel pour la fourniture des graviers.

Action : Faire un courrier pour Flamary de remerciements pour les graviers et relancer la presse pour le passage de l'article qui a semble t-il été oublié. RL se charge de contacter Mme CARIOLOT de la Montagne et SP s'occupe du courrier pour GEDIMAT.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Travaux piscicoles 2014

- **MONTANE EN AMONT DE VITRAC SUR MONTANE :**

Un seuil de prise d'eau potable de la commune de Vitrac est situé sur la Montane à Vitrac. Ce seuil, lorsque la vanne est fermée pose problème pour la migration de la truite fario. Ce chantier devrait être réalisé en 2014 si l'accord de la commune est obtenu.

Action : Prendre contact avec M. le Maire pour présenter notre projet.

- **RUISSEAU DES ETANGS EN AMONT DE VITRAC SUR MONTANE :**

Plusieurs buses (dont certaines sur des voiries communales) sont présentes sur ce petit ruisseau et empêchent les truites de remonter frayer. Ce chantier devrait être réalisé en 2014 si l'accord de la commune et des différents propriétaires est obtenu.

Action : Prendre contact avec M. le Maire et les propriétaires pour présenter notre projet.

- **CREATION DE FRAYERES ARTICIELLES :**

BC et GA demandent à ce que cette action soit reconduite cette année. SP précise qu'elle aura lieu à l'automne. L'ensemble du CA est unanime à ce sujet et valide ce projet.

Etang de Lachaud

Ce projet suit son cours. Nous avons transmis à la commune le projet de convention pour obtenir la gestion de cet étang. Le Maire de Saint-Yrieix le Déjalat est favorable à ce projet mais il doit faire valider cette convention en conseil municipal du vendredi 17 Janvier.

RL demande au conseil d'administration l'émergence de bonnes volontés pour reprendre ce projet, qui était porté principalement par Didier Faure. JB se propose avec MB pour l'aspect animations et école de pêche sur l'étang les mercredi après-midi. SP pense que le planning de ce projet va avoir lieu en plusieurs temps :

- signature de la convention par la mairie et par l'AAPPMA
- définition de la gestion et validation du règlement intérieur des deux étangs en Assemblée Générale Extraordinaire
- détermination des rôles de chacun au moins pour la base du fonctionnement de l'étang à savoir : empoissonnement, garderie, gestion des cartes et animations.

SFDA demande où en est le projet d'école de pêche et informe le CA de la difficulté et des contraintes réglementaires inhérentes à ce projet. SP précise que les Atelier Pêche Nature (APN remplacent les anciennes écoles de pêche) sont régis par une charte récapitulant toutes les obligations de l'AAPPMA. Il précise également que ces problèmes seront à régler dans un second temps après la mise en place de la base de fonctionnement de l'étang.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



SP propose la mise en place d'une journée d'inauguration et de lancement de l'étang en mai durant les nombreux ponts présents cette année, pour "*marquer le coup*". RL propose plutôt en Juin vis-à-vis des élections municipales qui se tiendront fin mars et de nos échéances personnelles, afin de bien organiser le projet.

GA pose alors le problème de l'ouverture des dépositaires car il faut que les pêcheurs puissent acheter une carte à chaque moment de la semaine. RL, JB et MB proposent l'Herbier Sauvage. SP propose également la mairie de Saint-Yrieix le Déjalat. RL précise que celle-ci n'est ouverte que le matin sauf le mercredi. SP propose alors de compléter cette "offre" par un bon de commande par correspondance, disponible sur notre site Internet. BC demande s'il n'est pas possible d'installer un point de vente de carte de pêche à Egletons. RL et SP précisent que statutairement c'est possible, mais que dans le cadre des bonnes relations entre AAPPMA, il n'est pas conseillé d'ouvrir un dépositaire sur le territoire d'une AAPPMA voisine.

MB demande qu'en sera t-il de la partie aménagement de l'étang qui était portée par Didier car il estime que pour le moment, les berges sont trop dangereuses pour faire des animations à destination des enfants. SP pense que ce projet aura lieu dans un second temps, parallèlement à la création de l'école de pêche.

Enfin, RL présente au CA la proposition de SP de baptiser l'étang "*Espace Didier Faure*" en mémoire de notre collègue disparu. RL se dit favorable mais craint des difficultés d'application et d'acceptation au niveau local, Didier étant aussi conseiller municipal au moment de sa disparition. SP pense qu'en mettant en avant le fait que l'on baptise cet espace parce que Didier était pêcheur et non parce qu'il était conseiller municipal, il sera de fait mieux accepté. MB et JB approuvent cette position ainsi que BC. De toute manière, rien ne pourra se faire sans l'accord préalable de la mairie et de l'épouse de Didier.

Action :

- Organiser une journée officielle de "lancement" de l'étang durant un week-end en Juin
- Réaliser une assemblée générale extraordinaire en Juin, parallèlement au CA de Juin pour valider le fonctionnement (cartes empoissonnement, gestion) + le règlement intérieur.
- Mettre en place le réseau de dépositaires suivant : mairie de Saint-Yrieix + herbier Sauvage + bon de commande sur notre site Internet.
- RL informera le CA de la signature définitive de la convention

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Mise en place des panneaux d'information

Les panneaux ont été réalisés (une soixantaine) et fabriqués par l'entreprise TullePub' que nous remercions. Par ailleurs, RL se charge de l'aspect matériel du montage des panneaux (boulonnerie, goudronnage des piquets etc.).

RL propose la mise en place de deux équipes pour installer les panneaux car le nombre est important et il estime à trois jours la durée nécessaire pour l'implantation. SP pense qu'une seule équipe permettrait de mieux souder les bénévoles et surtout de faire découvrir le territoire à chacun (notamment dans le cadre de la fusion). BC est d'accord avec ce principe et il propose de pouvoir en installer en semaine.

La date du Samedi 22 février et du Samedi 1er Mars sont retenues. Une date supplémentaire pour ceux qui le peuvent est fixée au lundi 24 Février (RL, SP, BC, et GA dans le milieu de journée).

SP demande au CA s'il faut prévenir les maires. RL pense que ce n'est pas nécessaire.

GA et MB demandent les lieux d'implantation. SP précise qu'il avait commencé à faire un listing prévisionnel mais qu'il faut que notamment sur la Montane, BC valide les lieux. BC s'en occupe. SP fera passer à tous les lieux prévisionnels d'implantation. MB pense qu'il faut commencer par les lieux de pêche les plus en aval de notre territoire, car ce sont ceux-ci qui sont les plus pêchés.

MB demande par ailleurs si l'on implantera les panneaux réserves manquants sur la Dadalouze (arrachés par des pêcheurs bien intentionnés...) ces mêmes jours. RL et SP précisent qu'il faut panneauter tout le long de la réserve et donc c'est beaucoup moins accessible et cela prends plus de temps. Une journée en semaine spécifique sera calée avant l'ouverture. SP précise que les panneaux réserve ont été fournis gracieusement par la fédération.

Action :

- Organisation matérielle de ces journées une semaine avant vers le 15 Février (recensement du matériel nécessaire, organisation des véhicules et de la tournée etc.)
- Mise en place préalable des autocollants dépositaires sur les panneaux
- Réalisation d'un petit article de presse

Réforme nationale de la réglementation de la pêche en eau douce

Nous avons envoyé à tout le CA de la Fédération et à la FNPF, les motions votées lors de notre dernier CA. RL informe qu'il n'a eu aucune réponse officielle du président de la Fédération. Seul le trésorier, M. Michel FAURE, nous a répondu qu'il soutenait dans notre démarche.

SP précise que 35000 réponses ont été collectées à l'échelle nationale. Nous sommes toujours en attente des résultats synthétiques de cette consultation.

Action :

- RL doit demander à la FD les résultats pour les transmettre à nos membres qui se sont mobilisés pour cette consultation.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Plan de développement du loisir pêche de la Fédération

Aucune nouvelle en provenance de la Fédération à ce sujet...

Action : RAS

Garde pêche particulier

SP demande à GA de lui fournir une photo de lui en uniforme pour faire passer un article sur le site Internet et dans la presse afin d'informer les pêcheurs de lui réserver un accueil bienveillant. RL précise qu'il fournira à GA le bordereau pour ses frais de déplacement annuels. SP demande l'organisation qu'à prévu GA pour l'ouverture de la truite. Celle-ci est calée. Les tournées se feront en collaboration avec les gardes de la Fédération en permanence ces jours là.

Enfin, précisons, que GA a reçu la dotation en uniforme de la part de la fédération de pêche de la Corrèze.

Action : L'AAPPMA doit toujours *mettre à jour la carte des baux de pêche de son territoire.*

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Questions et informations diverses

- **SUBVENTIONS DES MAIRIES :**

SP demande s'il est nécessaire d'envoyer notre bilan d'activités 2013 aux mairies de notre territoire afin de demander des subventions. Avant l'ancienne AAPPMA de Saint-Yrieix ne faisait pas de demande de subventions, d'une part pour rester totalement indépendante et d'autre part au regard des capacités financières des très petites communes de notre territoire. L'ancienne AAPPMA de Corrèze effectuait ces demandes, mais elles ne recevaient pas toujours un écho positif.

JB pense qu'il serait bien de les demander car les autres associations le font. SFDA est d'accord. SP pense que pour cette année et au vu des élections qui approchent, il vaut mieux ne pas faire de demande. Au début de l'été, une fois que les nouvelles équipes seront en place, il propose de rencontrer tous les maires pour nous faire connaître et présenter notre bilan d'activités mais sans demande de subventions.

Il précise que cette année plusieurs communes ont envoyé leurs vœux à l'AAPPMA ce qui semble indiquer une meilleure connaissance de notre structure.

Action :

- Prise de rendez-vous fin Juin , début Juillet après les élections municipales de mars prochain

- **COTISATION CPMA + budget bassins :**

SP s'étonne, après avoir découvert le tableau des cotisations fédérales envoyées par la FD récemment, que le mode de prélèvement de la cotisation bassin ait changé (prélevé directement désormais alors qu'avant l'AAPPMA payait à la FD) et qu'après la mise en place d'une CPMA de 0.50 € sur la carte découverte -12 ans, la répartition des cotisations AAPPMA ait changé sans l'accord de notre AAPPMA. RL et SFDA acquiescent et affirment que ce point n'a jamais été abordé en réunion des présidents et trésoriers. RL va donc envoyer un courrier à la fédération pour demander un complément d'informations.

Par ailleurs, l'ensemble du CA regrette les nouvelles augmentations des cartes votées cette année par la FNPF, alors qu'en ces temps de crises, les budgets sont limités pour tous...

- RL se charge d'envoyer un mail à la Fédération

- **DEPOSITAIRES 2014 :**

SFDA informe de l'arrêt du "Café Bellardie" à Bar en tant que dépositaire de l'AAPPMA et de l'avenir en pointillés du Bar - restaurant "la Montane" à Vitrac qui est en cours de vente apparemment. SFDA se charge de préparer rapidement les chemises dépositaires avec les cartes. Elle demande à SP de préparer les guide dépositaires rapidement.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Par ailleurs, elle précise que le système des cartes papiers est très complexe avec plusieurs types de carte (timbres pré-imprimés, souches blanches que pour les mineur et les majeur, carte différente pour les journalières etc.) et ne comprend pas pourquoi le système n'est pas plus uniformisé (uniquement timbres ou uniquement cartes pré-imprimées). SP lui conseille de faire remonter ses remarques à la Fédération.

Action :

- SFDA s'occupe de préparer les chemises dépositaires
- SP doit lui fournir les tableaux avec les nouveaux prix ainsi que les guides dépositaires (en 7 exemplaires désormais)

• **STAGIAIRE 2014 :**

RL demande où en est le projet de stagiaire sur la problématique d'une étude de quantité de nourriture sur notre territoire. SP lui répond qu'avec la MEP, nous sommes en cours de rédaction d'un cahier des charges, mais que la problématique est complexe et mériterait plusieurs années d'investigations, ce qui implique des délais de stage et des types de stagiaires différents.

• **Mise sous pli des convocations à l'assemblée générale :**

A la fin de la réunion, les bénévoles ont mis sous pli les **convocations à l'assemblée générale 2014 qui se tiendra au foyer rural de Saint-Yrieix le Déjalat à 20 heures le jeudi 30 Janvier prochain**. Sont joints à la convocation, comme tous les ans, les dates d'ouverture 2014, le bulletin annuel de l'AAPPMA "Pêche en Monédières" ainsi qu'un petit cadeau pour les membres, un autocollant de l'AAPPMA.

Nul n'intervenant, la séance est levée à 18H30. Le président et tous les membres du bureau remercient chaleureusement tous les membres présents.

Le Président
de « *La Truite des Monédières* »

Roland LAURENT

Le Secrétaire
de « *La Truite des Monédières* »

Stéphane PETITJEAN

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>